

Officiellement les juvéniles sont des personnes de moins de 16 ans, mais comme l'intérêt public concernant les offenses commises par les "jeunes personnes" a beaucoup augmenté ces dernières années le tableau suivant a été compilé. Dans ce tableau les condamnations pour offenses indictables des personnes de plus de 16 ans et de moins de 21 ont été ajoutées aux données des juvéniles trouvés coupables d'offenses majeures. Les taux par 100,000 de population sont la proportion des offenses commises par les personnes de tout groupe d'âge, les données de population provenant des recensements décennaux, excepté dans le cas des deux dernières années alors que la population dans chaque groupe d'âge est une estimation officielle.

A remarquer que le groupe d'âge de 16 à moins de 21 ans montre un taux de criminalité beaucoup plus élevé que le groupe juvénile (7 à 16 ans) ou le groupe total des jeunes personnes (de 7 ans à moins de 21 ans). Pour 1911, le groupe de 16 à moins de 21 ans montre un taux par 100,000 de population qui dépasse par 127 celui des juvéniles et par 83 celui des jeunes personnes en général; pour 1921, la proportion par 100,000 dépasse de 227 le taux des juvéniles et de 155 le taux des jeunes personnes; en 1931 le taux a augmenté et dépasse de 359 celui des juvéniles et de 236 celui des jeunes personnes. Les deux dernières années le taux de ce groupe a continué d'augmenter, atteignant par 100,000, en 1937, 443 condamnations de plus que le taux des juvéniles et 289 de plus que le taux des jeunes personnes.

19.—Condamnations des juvéniles pour offenses majeures et des adultes âgés de 16 à 21 ans pour offenses indictables, par groupe d'âge et taux par 100,000 de population du même âge, années terminées le 30 sept. 1911, 1921, 1931, et 1936-37.

Année.	Condamnations de personnes de 7 à moins de 16 ans. (juvéniles).	Condamnations de personnes de 16 à moins de 21 ans.	Condamnations globales des personnes de 7 à moins de 21 ans.	Proportion des délinquants par 100,000 de 7 à moins de 16 ans.	Proportion des délinquants par 100,000 de 16 à moins de 21 ans.	Proportion des délinquants par 100,000 de 7 à moins de 21 ans.
1911.....	1,439	1,640	3,079	111	238	155
1921.....	3,247	3,288	6,535	192	419	264
1931.....	5,311	6,453	11,764	271	630	394
1936.....	4,970	6,875	11,845	247	664	389
1937.....	5,224	7,503	12,727	265	708	419

20.—Jeunes délinquants condamnés pour offenses majeures et pour offenses mineures, par province et par sexe, années terminées le 30 sept. 1936 et 1937.

Province.	Offenses majeures.				Offenses mineures.			
	Garçons.		Filles.		Garçons.		Filles.	
	1936.	1937.	1936.	1937.	1936.	1937.	1936.	1937.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard.....	19	44	1	2	Nil	4	Nil	1
Nouvelle-Ecosse.....	309	328	12	16	82	148	14	22
Nouveau-Brunswick.....	194	262	10	14	61	86	1	7
Québec.....	1,273	1,350	46	42	633	683	224	292
Ontario.....	1,959	1,955	62	61	802	906	102	86
Manitoba.....	243	184	32	12	38	15	11	7
Saskatchewan.....	217	301	11	10	8	19	2	1
Alberta.....	296	332	19	12	95	97	6	7
Colombie Britannique.....	259	287	3	12	138	93	23	18
Canada¹.....	4,774	5,043	196	181	1,857	2,051	383	441

¹ Pas une condamnation n'est rapportée pour les Territoires du Nord-Ouest.